

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 26 octobre 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 26 octobre 2015 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absents excusés : MM. BELHACHE – BROUSSE - LEVEJAC.

Absent : M. SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### **- COMPTE RENDU DELEGATION DE COMPETENCES.**

M. le maire fait le compte rendu des décisions prises dans le cadre de ses compétences :

- Signature du bail avec Mme ANDRIES pour l'occupation de la salle « Pontils ».

#### **- SCHEMA DE MUTUALISATION CARCASSONNE AGGLO.**

M. le maire informe l'assemblée que la Loi du 07 août 2015 prévoit l'obligation pour les intercommunalités d'établir un schéma de mutualisation.

La mise en place de ce schéma, qui porte sur un regroupement de moyens tant humains que techniques ainsi que de savoirs faire, doit faire l'objet d'un avis des différents conseils municipaux membres de l'intercommunalité.

A ce titre Carcassonne Agglo sollicite la commune.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable sur le principe de la mise en place de ce schéma de mutualisation.

#### **- ASSUJETISSEMENT T.V.A. LOTISSEMENT « LA GARRIGUE ».**

M. le maire informe ses collègues que la commune a été saisie par les services fiscaux concernant la commercialisation du lotissement « La Garrigue » car la commune aurait dû être assujettie à la T.V.A. pour cette opération.

Il fait part à ses collègues que cette question avait été soumise en son temps aux services de la trésorerie et aux impôts et qu'il avait été répondu que cette opération n'était pas assujettie à la T.V.A.

Il est vrai que cette opération a été réalisée à une période où cette réglementation se mettait en place et que les divers services n'avaient pas assez de recul pour émettre un avis pertinent.

Il indique à ses collègues, qu'après une réunion mairie-trésorerie-services fiscaux, il a été décidé de mettre cette opération en conformité avec la loi sur la fiscalité et de ce fait assujettir ce budget annexe à la T.V.A.

Cette modification aura peu d'impact financier car la commune récupèrera la T.V.A. des travaux et réglera la T.V.A. sur la vente des terrains.

Accord unanime du conseil municipal pour assujettir le budget annexe du lotissement « La Garrigue » à la T.V.A.

**- SUBVENTION SYADEN 2016.**

M. le maire suggère aux conseillers de solliciter une aide du SYADEN au titre de l'année 2016 pour l'opération suivante :

- Eclairage public – Mise en conformité (2<sup>ème</sup> tranche) rues du Pays Bas et du Parazols, chemin de l'Auzy, pour un montant H.T. de 26 006 € soit 31 207,20 € T.T.C.,  
Accord unanime du conseil municipal.

**- SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 2016.**

Il est rappelé aux conseillers que, lors du dernier conseil, il a été acté le principe de retenir le dossier de la réalisation du nouvel Hôtel de Ville.

Le maire dépose sur le bureau le dossier de cette opération préparé par M. Raymond PAULY, architecte, établie en 2 tranches d'un montant total de 326 629,13 € Euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme la décision du dernier conseil municipal et la demande de subvention pour la 1<sup>ère</sup> tranche d'un montant de 220 573,61 € H.T.

**- CREATION AGENCE POSTALE COMMUNALE.**

M. le maire rappelle à ses collègues que, par délibération du 21 septembre 2015, il avait été acté la création d'une Agence Postale Communale dans le cadre de la nouvelle mairie.

Il indique que pour des questions d'opportunité, il serait intéressant d'avancer la décision et de mettre en place l'agence postale dès 2016.

Cependant, et dans l'attente du futur bâtiment, cette agence serait installée dans les locaux de l'actuelle mairie.

Cette création répondrait à une exigence d'accessibilité. La convention prévoit un engagement de La Poste de 11 952 € par an pour cette mission de service public.

Accord unanime du conseil municipal.

**- SUBVENTION AUDE SOLIDARITE.**

La commune est saisie par Aude Solidarité, sollicitant auprès des communes une subvention de solidarité au bénéfice des communes du Var et des Alpes Maritimes qui ont subies les intempéries de ces derniers jours.

Accord à la majorité (1 abstention) pour l'attribution d'une aide de 500 €.

**- CONVENTION SOCOTEC BATIMENT SPORTIF.**

Dans le cadre de l'opération « extension vestiaire », le maire informe ses collègues qu'il y a lieu de passer une convention avec la SOCOTEC pour une mission technique, de coordination SPS et accessibilité.

Le montant de cette prestation s'élève à 4 495,00 € soit 5 394,00 € T.T.C.

Accord unanime du conseil municipal.

**- VIREMENTS DE CREDITS.**

M. le maire propose des virements de crédits d'un montant de 75 900 € sur la section investissement du budget 2015 dans les conditions suivantes :

- Augmentation crédits :

- Gros travaux école primaire ⇨ 3 500 €,
- Remboursement caution ⇨ 1 000 €,
- Centre Loisirs ⇨ 52 400 €,
- Cadre de Vie 2015 ⇨ 1 000 €,
- Aménagement traverses ⇨ 15 000 €
- Terrain de foot ⇨ 3 000 €

qui seront prélevés sur « Dépenses imprévues, Passerelle, Gros Travaux voirie, conformité E.P. et acquisition terrain ».

Accord unanime du conseil municipal.

**- QUESTIONS DIVERSES.**

○ Eau et assainissement.

M. le maire indique aux conseillers qu'il a été saisi par Carcassonne Agglo afin de savoir si la commune avait des projets de travaux relatifs à l'eau et à l'assainissement 2016.

Compte tenu du niveau d'investissement de l'Agglo et de l'état des réseaux, il n'y a pas de demande pour 2016.

○ Convention association trufficulteurs audois.

Le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de l'association des trufficulteurs audois, concernant sa demande de plantation de plants à vocation truffière sur des terrains communaux ou privés.

○ Vente marchand ambulant « Speedy Crêpes ».

Avis favorable du conseil municipal pour l'installation de cette activité de vente de galettes et crêpes et son raccordement à l'électricité dans les conditions prévues par la réglementation.

**- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

⇒ Mme POUSSE indique que le repas des aînés sera le 12 mars 2016.


⇒ Mme BRAULIO indique que le repas des employés aura lieu le 18 décembre 2015.

⇒ M. GREFFIER fait un compte rendu de la réunion du conseil de territoires et notamment de l'intervention du président du Covaldem.

Il est à retenir que dans les prochaines années la collecte individuelle au porte à porte sera remplacée par une collecte collective.

⇒ M. le maire fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 19 octobre 2015 avec les associations du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 20 h 00.

Le Maire,  
  
Alain MARTY

